

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/103

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits pour l'exercice 2014. Pour favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées, le Département intervient au titre de l'aide sociale légale en finançant les frais d'aide-ménagère et les prises en charge assurées par les services d'accompagnement social et médico-social pour personnes handicapées (SAVS et SAMSAH).

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PAP	Maison de l'Autonomie	4 276 300 €
	TOTAL	4 276 300 €

4311- Aides ménagères à domicile

Le crédit de 191 300 € proposé est identique au montant voté en 2013, en raison d'un nombre de bénéficiaires en stabilisation (140 bénéficiaires en 2013). Il correspond à l'aide sociale légale versée aux personnes handicapées sollicitant de l'aide-ménagère.

4312- Service d'accompagnement à la vie sociale, d'accueil et d'aide à domicile

Ces services ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées dans le cadre d'un accompagnement social ou médico-social adapté. Ces services doivent favoriser le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels et faciliter ainsi l'accès aux services offerts par la collectivité.

Le budget 2014 est impacté en année pleine par 11 nouvelles places de service d'accueil médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) créées en 2013 par l'ARSEA et l'AFTC et par la revalorisation annuelle de 1,5% du prix de journée. Au total, le crédit consacré à ces services pour 2014 s'élève à 3,95 millions d'euros.

4313- Subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap

L'objectif est de soutenir en priorité les associations portant des actions en cohérence et en complémentarité avec les compétences du Conseil Général. Les crédits permettent notamment de financer des actions d'accompagnement de personnes handicapées, d'information, de sensibilisation et de soutien familial au bénéfice de tous les types de handicaps et sur l'ensemble du territoire départemental. Le crédit de 135 000€ proposé est identique au crédit voté en 2013.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4311	Aides ménagères à domicile et allocations de services ménagers	190 000,00 €	191 300,00 €
4312	Service d'accompagnement à la vie sociale, d'accueil et d'aide à domicile	3 900 000,00 €	3 950 000,00 €
4313	Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine du handicap	135 000,00 €	135 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2014.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL